



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

**VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, tenue le 27 septembre 2021, à 20 h, à la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège no 1 : Denis Ouellet
Siège no 2 : Marcellin Lavoie
Siège no 3 : Robin Breton
Siège no 4 : Guylaine Cyr
Siège no 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de madame Louise Labonté, mairesse.

Est absent : Simon Bolduc, siège #5

Sont aussi présents : Simon Grenier, directeur général
Lila Levasseur, adjointe au greffe

Assistance du public : Aucune personne

2021.09.170 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente l'ordre du jour comme suit :

A PROCÉDURES

1. Ordre du jour - Adoption

B AFFAIRES NOUVELLES

2. Refinancement des règlements d'emprunt P.-296 et P.-376
3. Résolution de concordance de courte échéance relativement à un emprunt par billets de 428 900 \$
4. CPTAQ – Amendement résolution 2021.08.151 (projet du 1388, rang de la Montagne)
5. Autorisation à la directrice des finances d'agir en tant que représentante de la Ville auprès de DEC Canada

Période de questions : Toutes les questions adressées au conseil peuvent être transmises à info@pohenegamook.net. Celles-ci s'ajoutent à la période de questions verbales en séance ouverte au public.

6. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -



PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

2021.09.171 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT P.-296 ET P.-376

Soumissions pour l'émission de billets

N° de résolution
ou annotation

Date d'ouverture :	27 septembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	4 octobre 2021
Montant :	428 900 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 4 octobre 2021, au montant de 428 900 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

34 700 \$	1,82000 %	2022
35 200 \$	1,82000 %	2023
35 800 \$	1,82000 %	2024
36 300 \$	1,82000 %	2025
286 900 \$	1,82000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,82000 %

2 - CD DU TRANSCONTINENTAL-PORTAGE

34 700 \$	1,94000 %	2022
35 200 \$	1,94000 %	2023
35 800 \$	1,94000 %	2024
36 300 \$	1,94000 %	2025
286 900 \$	1,94000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,94000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

34 700 \$	0,70000 %	2022
35 200 \$	0,90000 %	2023
35 800 \$	1,20000 %	2024
36 300 \$	1,45000 %	2025
286 900 \$	1,60000 %	2026

Prix : 98,28200

Coût réel : 1,94905 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **BANQUE ROYALE DU CANADA** est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie

APPUYÉ PAR : Robin Breton

ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

QUE la Ville de Pohénégamook accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt par billets en date du 4 octobre 2021 au montant de 428 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros P.-296 et P.-376. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

QUE le maire (la mairesse) et le trésorier (la trésorière) soient autorisés(es) à signer les billets visés par la présente émission.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.09.172 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 428 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 4 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pohénégamook souhaite emprunter par billets, pour un montant total de 428 900 \$, qui sera réalisé le 4 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
P.-296	68 100 \$
P.-376	278 900 \$
P.-376	81 900 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros P.-296 et P.-376, la Ville de Pohénégamook souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 4 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 avril et le 4 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire (la mairesse) et le trésorier (la trésorière);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	34 700 \$	
2023.	35 200 \$	
2024.	35 800 \$	
2025.	36 300 \$	
2026.	37 000 \$	(à payer en 2026)
2026.	249 900 \$	(à renouveler)



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros P.-296 et P.-376 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.09.173 CPTAQ - AMENDEMENT RÉSOLUTION 2021.08.151 (PROJET DU 1388, RANG DE LA MONTAGNE)

CONSIDÉRANT la résolution 2021.08.151 relative à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation du lot 6 130 088 autre que l'agriculture (1388, rang de la Montagne);

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ, après étude de cette demande, numéro de dossier : CPTAQ-432941 - 9262-1564 Québec inc), porte à notre attention que la superficie visée par la demande a changé et qu'il y a lieu de modifier la résolution à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la superficie est de 19.1 ha au lieu de 11.9058 ha;

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Pohénégamook amende la résolution 2021.08.151 pour y corriger la superficie visée par la demande identifiée à la présente, soit 19.1 ha.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.09.174 AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE D'AGIR EN TANT QUE REPRÉSENTANTE DE LA VILLE AUPRÈS DE DEC CANADA

CONSIDÉRANT le dépôt en juillet 2021 d'une demande de financement pour le projet d'aménagement d'une aire d'accueil et d'échanges près des installations municipales situées au 1309 rue Principale, auprès de DEC Canada;

CONSIDÉRANT QUE les documents officiels déposés désignaient M. Simon Grenier, directeur général, à agir en tant que représentant de la Ville auprès de cette organisation;

CONSIDÉRANT l'avancement de l'analyse du dossier par DEC Canada et la nécessité de fournir certaines précisions ou ajustements afin de compléter celle-ci auprès de ce partenaire;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des échanges et des précisions nécessaires sont de nature financière et comptable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

De permettre à madame Majorie Després, directrice des services financiers et trésorière, d'agir en complément à la direction générale à titre de représentante de la Ville de Pohénégamook auprès de DEC Canada dans le cadre de ce dossier.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : Aucune assistance.

2021.09.175 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour ont été traités à 20 h 10;

II EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU




PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

QUE ce conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

N° de résolution
ou annotation


Louise Labonté, mairesse


Lila Levasseur, adjointe au greffe